



SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
Société Anonyme au Capital de 12.623.472 Dinars
Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El Khadra

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2013, à 11 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis – Tel : 71 911 100, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2012.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012.
5. Quitus aux Administrateurs
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur.
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
Société Anonyme au Capital de 12.623.472 Dinars
Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El Khadhra

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2013 à 12H00 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis – Tel : 71 911 100, à l'effet de délibérer sur la continuité des activités de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROJET DES RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A
L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

RESOLUTIONS (PROJET)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2012 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2012, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2012 des jetons de présence à hauteur de Dinars par séance avec un maximum de Dinars par an pour chaque Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 soit Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars
Report déficitaire (perte 2012)	Dinars

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » ratifie la nomination de monsieur Lamine CHERNI en tant qu'Administrateur pour la durée de son mandat.

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 15 mai 2013 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Pirelli Tyre spa
- La Banque Islamique de Développement « BID »

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement.

-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à

:

- 1)
- 2)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Lamine CHERNI
- STUSID BANK
- STB
- BTK
- STIA
- OCT
- EL BOUNIANE
-
-

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

**PROJET DES RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A
L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

RESOLUTIONS (PROJET)

1ERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

2EME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.